

Symposium

Les infirmières de santé au travail se penchent à la pluridisciplinarité

La manifestation organisée à Strasbourg, les 2 et 3 décembre 2004, a rassemblé près de la moitié des cinq cents infirmières de santé au travail formées depuis dix ans dans les sept centres universitaires qui délivrent le diplôme interuniversitaire de santé au travail, Diust. Ce rendez-vous anniversaire a permis aux promoteurs de cet enseignement de faire le point sur les évolutions en cours. Témoignage des intéressées.

L'exigence accrue de l'opinion en matière de santé au travail et l'évolution du dispositif de prévention en entreprise font apparaître de nouveaux besoins. C'est pour répondre à cette double attente qu'a été créé, il y a une décennie, un nouvel enseignement destiné aux infirmières de santé au travail. En ouvrant ce symposium, le Pr Alain Cantineau, l'un des promoteurs du diplôme interuniversitaire, avec les Pr Jean-François Caillard et Paul Frimat, a rappelé les principaux défis auxquels sont confrontés les services de santé au travail dans leur pratique quotidienne. Citons, parmi eux, les effets des nouvelles obligations réglementaires tant en ce qui concerne l'évaluation des risques, cancérigènes et toxiques en particulier, que le travail des femmes, notamment le travail de nuit. De même, la prise en compte des

nouveaux risques, dits psychosociaux, comme le stress, favorisé par les nouvelles techniques de gestion et d'organisation des entreprises et le harcèlement. Mentionnons enfin la mise en place de la pluridisciplinarité et des intervenants en prévention des risques professionnels dont les missions et les obligations en termes de secret professionnel

ne coïncident pas nécessairement avec les règles d'éthique qui s'imposent au service de santé au travail. Initiée en 1994, la formation a largement fait ses preuves puisque environ 500 personnes sont actuellement titulaires de ce diplôme. Et que la qualification acquise est appréciée des entreprises et des services de santé au travail. En témoignent deux infirmières de la dernière promotion 2004 qui étaient présentes à Strasbourg.

Apprendre à connaître l'entreprise

Peggy Michaud travaille chez Euromoteurs (Nièvre), un établissement de 200 personnes spécialisé dans la rénovation de moteurs pour véhicules utili-

taires. « J'ai suivi le cursus du Diust 2004 à la demande de l'employeur et après concertation avec le Dr Christine Pierrot, médecin du travail de l'entreprise qui exerce sur deux sites. » Âgée de 31 ans et infirmière diplômée d'État, Peggy Michaud a été embauchée en 2000, après une période de travail en intérim comme infirmière de santé au travail. « Lorsqu'on est parachutée dans une entreprise avec pour seule expérience professionnelle celle du milieu hospitalier, on ne connaît ni le milieu ouvrier, ni la réalité de l'entreprise, explique-t-elle. L'un des acquis de cette formation est de m'avoir donné des clés pour décrypter le fonctionnement de l'entreprise et engager des actions de prévention. Pour agir d'une façon ef-

À l'exemple de Nathalie Thirion, infirmière d'entreprise de la société Hager (ici en compagnie du médecin du travail et de l'animateur de sécurité), les infirmières du travail se sont fortement impliquées dans l'organisation du symposium ainsi que dans l'animation des débats.



© PIERRE BERENGER

réparent

ficace, il faut aller au-devant des salariés, sur leur poste de travail. C'est ce que j'ai mis en pratique pour réaliser mon mémoire consacré aux lombalgies en milieu professionnel. Un sujet choisi avec le médecin du travail et figurant parmi les priorités de l'entreprise, dont l'objectif était de réduire les manutentions. »

Peggy Michaud a réalisé les études de poste du magasin des pièces renouvées en cours de réaménagement. Après une cotation des postes menée à bien en utilisant une méthode de l'industrie automobile, son travail a contribué à la réorganisation du flux des pièces et au réaménagement de l'implantation des

postes. Ce travail a été conduit en collaboration avec le cadre responsable du secteur ainsi que l'agent de sécurité et les salariés.

Nathalie Laroche est infirmière diplômée d'État promotion 1983. Au sein de Snecma Moteurs, elle occupe depuis six ans un poste d'infirmière de santé au

« L'indépendance du service de santé au travail reste essentielle »

Peut-on concilier la pratique autonome des médecins et des infirmières au sein du service de santé au travail et le travail pluridisciplinaire avec les ingénieurs, les ergonomes et les hygiénistes du travail ? Cette question d'actualité a suscité de nombreux échanges. Présentation des termes de ce débat.

L'organisation pluridisciplinaire du service de santé au travail pose le problème du respect des règles d'éthique dans de nouveaux termes. Plus que jamais, la préservation de l'indépendance du service de santé au travail reste essentielle, comme l'a rappelé le Dr G. Coppée, expert auprès du BIT. « Son importance est soulignée dans le code d'éthique¹ adopté par la Commission Internationale de santé au travail "CIST". » De fait, le travail de l'infirmière présente un double aspect technique et éthique. Elle joue pleinement son rôle en établissant une relation caractérisée

par l'écoute, l'empathie – au sens de prendre soin – et par la veille. « En outre, a souligné le Pr Jean-François Caillard, la protection de la santé au travail dans le cadre pluridisciplinaire vise à développer en priorité des actions de prévention. » Celles-ci consistent en l'évaluation des risques, la mise au point de stratégies de suppression-réduction des risques à partir d'actions menées à la fois sur les lieux de travail. Elles sont complétées par des démarches : surveillance des risques et dépistage des effets sur la santé conduisant à adapter les mesures de prévention. Il s'agit aujourd'hui de redéployer les moyens vers une action de prévention plus collective qu'individuelle. « Ainsi, les nouvelles obligations réglementaires amènent, dit-il, à une redistribution des fonctions parmi les différents professionnels, cela, autant que faire se peut, à travers des démarches de projets. » Par ailleurs, les obligations des professionnels de santé au travail concernent

essentiellement les salariés, mais aussi les entreprises, l'environnement, et la société tout entière. Ils sont tenus au devoir d'information sur les risques (connus, suspectés ou nouveaux), ce qui peut générer, au regard du respect du secret professionnel, des conflits de valeurs délicats à résoudre.

Pour le Pr Caillard, il est « important de susciter des occasions de réflexion autour de problèmes concrets d'éthique, afin de parvenir à dégager des consensus. De même que les modalités de surveillance de la santé sont susceptibles d'évoluer dans ce nouveau cadre. » Précisons enfin que le devoir d'information des malades introduit dans la loi Kouchner s'applique également aux salariés : cela conduit à devoir préciser les conditions de transmission des informations contenues dans les dossiers de médecine du travail et des recours possibles.

1. cf. Documents pour le médecin du travail, 2004, vol. 97.



Les infirmières de santé au travail se préparent à la pluridisciplinarité

Dix bougies, cinq cents diplômé(e)s :

Les premières formations démarrent en 1994 avec les enseignants de Lille, Rouen et Strasbourg. Puis d'autres sessions s'ouvrent progressivement à Besançon, Tours, Lausanne et Paris. Les infirmières titulaires du Diust échangent leurs expériences et perfectionnent régulièrement leurs connaissances puisque l'Association pour la promotion de la formation en santé au travail, qui anime ce réseau a organisé quatre symposiums. Prochainement, un nouveau pas va être franchi en Afrique subsaharienne puisque l'université de Cotonou, au Bénin, accueillera bientôt les infirmier(e)s du continent africain. La formation a largement fait ses preuves puisque environ 500 personnes sont actuellement titulaires de ce diplôme. La qualification acquise est appréciée des entreprises et des services de santé au travail.

travail réparti sur deux sites en Seine-et-Marne, Villaroche Nord et Villaroche Sud. À Villaroche Nord, les 120 salariés de Snecma Moteurs participent à la fabrication de moteurs pour satellites. L'établissement de Villaroche Sud abrite des activités de recherche-développement, de fabrication et d'essais de moteurs d'avion. Avec 12 personnes, dont 4 médecins, le service de santé au travail du site de Villaroche Sud assure le suivi

d'environ 4 000 personnes confrontées quotidiennement aux risques inhérents à ce type d'activité. « J'ai demandé à suivre le cycle de formation du Diust dans le cadre du plan de formation du personnel préparé à l'initiative du Dr Jean Solanet, médecin du travail à Villaroche, après l'expérience très positive d'une de mes collègues », commente Nathalie Laroche. Le programme du Diust et la pédagogie de ce cycle de formation répondaient bien aux attentes de l'établissement et du groupe Snecma Moteurs, comme en témoigne le Dr Jacqueline Papin, actuellement conseiller santé du groupe Snecma, chargée de la coordination des services de santé au travail. « J'ai pu suivre, dit-elle, l'évolution professionnelle des trois premières infirmières de santé au travail qui ont participé à ce cycle d'enseignement, alors que j'étais médecin du travail du site. » L'enseignement du Diust est organisé pour donner un savoir-faire méthodologique mais aussi pour familiariser le personnel infirmier avec les démarches de projet. Il favorise également les échanges entre professionnels venus d'horizons différents. « Cela correspondait à mes attentes principales, commente Nathalie Laroche. Je souhaitais également structurer les connaissances pratiques acquises par l'expérience. De fait, je perçois mieux désormais le rôle et la place du service de santé au travail au sein de l'entreprise et ses missions par rapport au service de sécurité. » L'un, en effet, relève du domaine technique et sa finalité est la prévention, l'autre joue un rôle plus individuel. La



© GAEL KERBAOL

Dolores Le Pon, l'infirmière de l'entreprise Faurecia Industries a vu se transformer ses missions : coordonner, animer et développer la politique de prévention de l'entreprise.

spécificité de l'infirmière est de faire remonter les informations et de contribuer à la veille sanitaire. Ainsi, l'apport du mémoire de Nathalie Laroche consacré au suivi du personnel de Villaroche Nord va permettre à Snecma Moteurs d'appréhender d'une façon plus concrète les problèmes de santé au travail. Comme l'expriment ces témoignages, la formation du Diust constitue un atout pour l'entre-

prise. Au-delà, l'expérience originale de concertation engagée pour définir le contenu du programme s'avère fructueuse. Ce travail initial a été mené voilà dix ans (cf. encadré) à partir des réflexions d'une commission coordonnée par Janine Fanchette, constituée d'infirmiers, de représentants du Groupement des infirmiers du travail, GIT, d'enseignants, de médecins, de représentants de chefs d'entreprise et de responsables de sécurité. En définitive, souligne Jean-François Caillard, « ce travail initial a constitué une aventure pédagogique qui nous a apporté beaucoup de satisfaction. Les échanges d'alors sont toujours actuels et sont au cœur des réflexions que mènent aujourd'hui les professionnels de santé au travail et qui inspirent la réforme pédagogique en cours concernant la formation des futurs médecins du travail. »

Pour tout renseignement

Janine Cantineau,
Association pour la promotion de la formation en santé au travail, Aprofost,
Service de pathologie professionnelle, Hôpital civil,
67091 Strasbourg,
Tél. 03 88 11 54 44
Fax 03 88 11 65 24
e-mail :
Janine.Fanchette@
medecine.u-strasbg.fr
site Diust :
www-iuste.u-strasbg.fr

J.P. Richez